

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION AU CLUB VERT MARINE

Modifiées le 7 mai 2018

### PREAMBULE :

La société Vert Marine, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 000 € immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 384 425 476 dont le siège social se situe 1 rue Lefort Gonssoin à Mont Saint Aignan, met en place le « Club Vert Marine ».

Les abonnés des établissements gérés par la société Vert Marine, pourront, dans les conditions énumérées ci après, bénéficier de la carte « Club Vert Marine ». Cette carte permettra de profiter d'offres promotionnelles valables sur certains équipements gérés par la société Vert Marine, mentionné dans le site.

### Article 1 : Conditions et modalités d'obtention de la carte « Club Vert Marine »

La carte « Club Vert Marine » est réservée à toute personne majeure ayant souscrit, auprès d'un des équipements gérés par la société Vert Marine, un abonnement. Chaque établissement géré par Vert Marine, participant au programme, a le droit de proposer un ou plusieurs abonnement(s) nécessaire à l'obtention de la carte « Club Vert Marine ». Le listing des abonnements donnant droit à une carte est mentionné sur la page inscription, après que l'internaute ait choisi l'établissement de référence auquel il souhaite appartenir (établissement le plus souvent fréquenté par l'internaute).

Elle est remise gratuitement sur demande de l'abonné via son inscription sur le site internet du « Club Vert Marine » selon les modalités définies ci-après.

Les abonnés qui souhaitent bénéficier de la carte « Club Vert Marine » doivent en faire la demande en s'inscrivant sur le site internet du « Club Vert Marine » à l'adresse suivante [www.club-vert-marine.com](http://www.club-vert-marine.com). Lors de cette inscription, ils devront remplir un formulaire comportant des champs obligatoires (notamment nom, prénom, adresse, adresse mail, date de naissance, le type d'abonnement souscrit...).

A la fin de l'inscription, les abonnés reçoivent un email de confirmation avec un login et un mot de passe confirmant que la demande a bien été envoyée et qu'elle est en attente de validation.

Si la demande est acceptée, l'abonné reçoit un email de confirmation lui indiquant l'envoi de la carte Club et les avantages y afférents. La carte « Club Vert Marine » sera envoyée au domicile de l'abonné dans un délai minimum de 7 jours à compter de l'envoi du mail de confirmation. Chaque carte sera composée d'un numéro unique.

Si la demande est rejetée, un mail sera envoyé à l'abonné lui en expliquant les raisons.

### Article 2 : Conditions d'utilisation de la carte « Club Vert Marine »

La carte « Club Vert Marine » est nominative, personnelle et incessible. Une pièce d'identité pourra être demandée au titulaire de la carte lors de son utilisation.

Le titulaire de la carte est garant de l'exactitude des informations fournies et sera le seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

Le titulaire de la carte « Club Vert Marine » bénéficie de promotion en fonction du type d'abonnement qu'il a souscrit.

Afin de pouvoir bénéficier des avantages énumérés à l'article 3 des présentes conditions générales, le titulaire de la carte « Club Vert Marine » devra s'identifier au guichet des équipements gérés par la société Vert Marine en présentant sa carte club. Le personnel d'accueil aura pour charge de se connecter sur le site, de référencer l'utilisateur et de valider l'offre auquel souhaite souscrire l'utilisateur. L'ensemble des offres validées seront stockées dans un historique (sur le site internet) permettant à l'utilisateur comme à la société Vert Marine de confirmer la bonne utilisation de la carte. Chaque offre étant à usage unique l'historique permettra d'éviter les fraudes et confirmera l'utilisation de la carte dans le respect des présentes conditions générales.

Attention chaque offre a une date de validité. Cette date est visible sur le site internet ou peut-être rappelée par le personnel d'accueil sur demande de l'utilisateur. Le titulaire de la carte devra donc demander à bénéficier de l'avantage dans ce délai sous peine de quoi l'offre sera refusée.

La carte « Club Vert Marine » n'est en aucun cas une carte de paiement.

### Article 3 : Avantages de la carte « Club Vert Marine »

Les titulaires de la carte « Club Vert Marine » bénéficieront, pendant la durée de validité de cette carte, notamment des avantages suivants :

- 1 entrée gratuite par an et par établissement géré par la société Vert Marine.
- 10% de réduction sur l'ensemble des boutiques, à l'exception de toutes ouvrages et publications éditoriales : valable pendant la durée de validité de la carte « Club Vert Marine »,
- Un bon de réduction de 10 € à la date d'anniversaire du titulaire de la carte à utiliser en boutique: valable une seule fois dans les 30 jours qui suivent cette date anniversaire. Une pièce d'identité devra impérativement être présentée par l'utilisateur au personnel d'accueil au moment de la validation de l'offre . A défaut, l'offre ne sera pas accordée.

Les avantages peuvent faire l'objet d'une modification par la société Vert Marine à tout moment et sans préavis.

D'autres avantages spécifiques à chaque établissement participant au programme peuvent être mis en place avec des périodes définies. Chacun de ces avantages est à usage unique, ils sont réservés au détenteur de la carte « Club Vert Marine ».

#### Article 4 : Durée

La carte « Club Vert Marine » est valable pendant toute la durée de l'abonnement souscrit par le titulaire de cette carte.

En outre, elle est également valable pendant un délai maximum de 30 jours à compter de la date de fin d'abonnement, ce délai permettant de renouveler la souscription à un abonnement.

En cas d'absence de renouvellement de l'abonnement ou de souscription à l'un des abonnements visés à l'article 1 des présentes, cette carte ne sera plus valable et désactivée passé ce délai de 30 jours.

#### Article 5 : Perte ou vol de la carte « Club Vert Marine »

En cas de perte ou de vol de sa carte, le titulaire de la carte « Club Vert Marine » devra le signaler le plus rapidement possible au Directeur de l'établissement dont il est membre afin que lui soit attribuée une nouvelle carte.

#### Article 6 : Informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VERT MARINE. Elles sont indispensables pour la gestion de votre inscription sur le site internet du « Club Vert Marine » et à l'obtention de ladite Carte. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de votre inscription. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : [dpo@vert-marine.com](mailto:dpo@vert-marine.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### Article 7 : Résiliation

Tout manquement par le titulaire de la carte « Club Vert Marine » aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse de la carte par celui-ci ou par tout tiers agissant pour son compte, tout défaut de paiement de l'abonnement souscrit par le titulaire, entraînera la résiliation de plein droit de l'adhésion du titulaire au « Club Vert Marine » ainsi que la désactivation de sa carte et de son compte.

#### Article 8 : Modification, suspension, suppression du « Club Vert Marine »

Le « Club Vert Marine » peut être suspendu, modifié ou supprimé, en tout ou partie, à tout moment, à l'initiative de la société Vert Marine. Les titulaires de la carte en seront informés par la réception d'un email (sous réserve que l'adresse email communiquée par le titulaire soit toujours valide) ainsi que par un affichage sur les établissements gérés par la société Vert Marine.

Aucune modification, suspension ou suppression du « Club Vert Marine » n'ouvrira droit à indemnisation du titulaire de la carte.